

COMMENT SONT ENTRETENUS LES DÉFIBRILLATEURS

Dans la rue, les mairies, les gares, les salles de sport, les entreprises... entre 450 000 et 500 000 défibrillateurs sont installés sur le territoire français et mis à notre disposition. Leur rôle ? Sauver la vie de personnes qui font un arrêt cardiaque... à condition de fonctionner au moment crucial. Or, deux tiers d'entre eux ne seraient pas parfaitement opérationnels. Comment en est-on arrivé là ? On vous explique. *Emmanuelle Blanc*

Nos experts



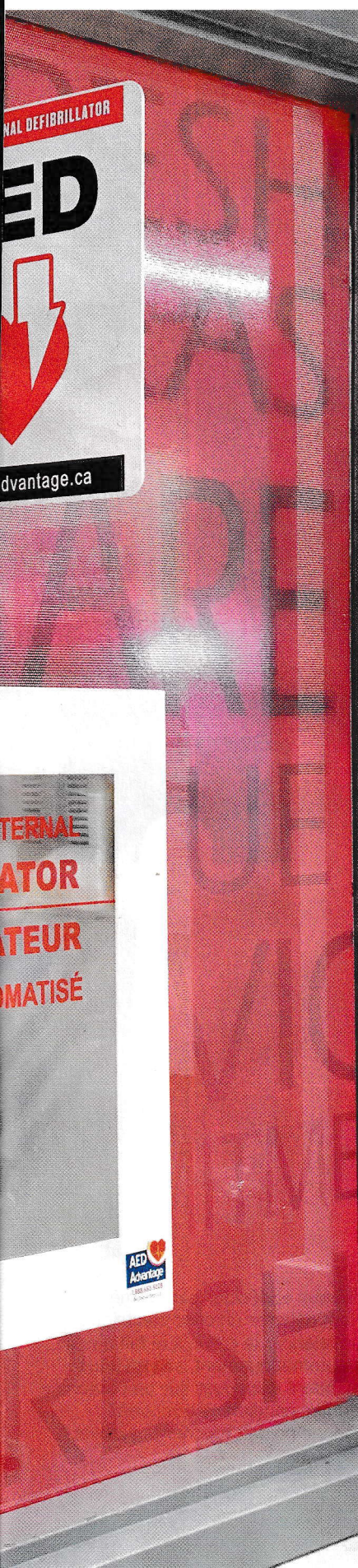
Dr Tomislav Petrovic
médecin
urgentiste



Dr Bruno Thomas-Lamotte
président d'ARLoD
(Association pour
le recensement et
la localisation des
défibrillateurs)

L'alerte est venue d'un audit* réalisé par une société privée spécialisée dans la maintenance des défibrillateurs automatisés externes (DAE) accessibles au public. Sur les 6 021 appareils inspectés, deux tiers présentaient une ou plusieurs anomalies pouvant compromettre leur bon fonctionnement, dont un tiers était même carrément hors service. Les causes les plus fréquentes : des électrodes non conformes ou dont la date de péremption est dépassée, une batterie en fin de vie, une pile de sauvegarde périmée, un appareil trop vieux. Ou encore un stockage dans de mauvaises conditions, car si le DAE est posé sur une façade extérieure, il doit être protégé dans un boîtier lui-même relié à l'électricité pour être chauffé l'hiver, évitant ainsi que le gel des électrodes ne durcisse, et ventilé l'été, pour qu'il ne coule pas. Or, 8 % des DAE audités ne l'étaient pas. « Sans préjuger du fait qu'ils auraient été efficaces ou non en cas d'utilisation, ce résultat est alarmant », juge le Dr Bruno Thomas-Lamotte.





Ils sont soumis à une obligation de maintenance

Les textes sont clairs : les DAE sont des dispositifs médicaux – ils délivrent un choc électrique pour relancer le cœur en cas d'arrêt cardiorespiratoire – et sont soumis à une obligation de maintenance. Elle incombe à l'exploitant, c'est-à-dire celui qui a mis l'appareil à disposition du public (mairie, supermarché, bureau de poste...) qui peut soit la réaliser lui-même, soit la faire faire par le fabricant ou une société spécialisée. Le problème est que tous ne le savent pas – certaines notices ne l'indiquent même pas – et, quand bien même, les contours de cette loi et ses arrêtés sont très flous : « Il n'est pas précisé à quelle fréquence la maintenance doit être faite, ni la nature des contrôles, regrette le Dr Thomas-Lamotte. Il est juste indiqué qu'il faut suivre les recommandations du fabricant. Or, bon nombre de modes d'emploi qui accompagnent les appareils ne sont pas suffisamment clairs et complets sur le sujet. »

Aucune qualification n'est exigée

Autre point qui pose problème : contrairement à l'entretien des extincteurs, dont les textes exigent qu'il soit fait par des techniciens qualifiés, rien n'est prévu pour celui des DAE. Autrement dit, n'importe qui peut le faire : l'exploitant lui-même, un employé, un agent d'entretien... « Pourquoi pas dans le cadre de la surveillance : vérifier que l'appareil n'est pas cassé, que son témoin visuel de marche clignote, que les électrodes et la batterie ne sont pas périmées », souligne notre expert. Mais une maintenance nécessite des compétences particulières : « Il faut que la personne se déplace au moins une fois par an sur site, sorte l'appareil de son boîtier pour vérifier l'état des électrodes, de la batterie, de la pile interne s'il

y en a une, faire un test de choc, s'assurer qu'il délivre bien les messages vocaux lorsqu'il est utilisé, mettre à jour les logiciels... » Ce que proposent les sociétés de maintenance sérieuses : « Mais d'autres se contentent de passer de temps en temps pour donner un coup de chiffon ou envoyer à l'exploitant un mail pour lui rappeler de changer les électrodes ou une pile, ce qui ne garantit évidemment pas que l'appareil sera opérationnel en cas de besoin. »

Pas de contrôles ni de sanctions

Compte tenu de toutes les obligations qui entourent les DAE, on pourrait supposer que les autorités compétentes effectuent des contrôles et sanctionnent si la réglementation n'est pas respectée. Eh bien non... « C'est seulement si une famille attaque parce que leur proche n'a pas pu être sauvé en raison d'un appareil inopérant, que l'exploitant et la société de maintenance peuvent être poursuivis. » Et sait-on justement combien de vies ont été perdues pour cause de DAE hors service ? Non plus, car ces situations ne sont pas répertoriées : « C'est par la presse locale que l'on est parfois informé de ce type de drame. » Raison pour laquelle notre expert plaide non seulement pour un renforcement des textes réglementaires, mais aussi pour que davantage de citoyens soient formés aux gestes de premiers secours : « Bien sûr que les défibrillateurs en état de marche sont essentiels, mais quand on est témoin d'un arrêt cardiaque, on peut perdre ses moyens, paniquer et ne pas réussir à s'en servir correctement. » Or, si on a suivi une formation, on aura de meilleurs réflexes et, en plus, on aura appris l'ensemble de la procédure.

* Audit réalisé entre 2021 et 2023, et révélé lors du dernier séminaire ARLoD (mars 2024).

Défibrillateur, mode d'emploi

Une personne perd brutalement connaissance devant nous, ne réagit pas si on la secoue un peu par les épaules, ne respire plus ou alors très lentement ou difficilement. Aucun doute : elle fait un arrêt cardiorespiratoire. Il faut alors réagir tout de suite, et selon un ordre bien défini. Explications pas à pas du Dr Tomislav Petrovic, médecin urgentiste au SAMU-93.

Étape 1 On appelle les secours (15 ou 18)

D'après la situation qu'on leur décrit, ils vont nous donner la marche à suivre et nous guider jusqu'à l'arrivée des secours. On pense à mettre son téléphone sur haut-parleur pour avoir les mains libres.

Étape 2 On commence par le massage cardiaque

● **Si on est deux autour de la personne inconsciente** : l'un commence le massage cardiaque, pendant que l'autre va chercher le défibrillateur, les secours pouvant aider à localiser le plus proche. En pratique, on allonge la victime sur le dos, si possible sur un plan dur (au sol), on pose nos mains l'une par-dessus l'autre au milieu de la poitrine, et on effectue de fortes compressions thoraciques verticales à raison de 100 à 120 fois par minute, soit environ 2 fois par seconde. Fredonner dans sa tête la chanson *Stayin' Alive* des Bee Gees – si on la connaît ! – peut aider car elle donne un bon rythme, sachant que, malgré tout, les secours vont nous guider par téléphone. On ne fait pas de bouche-à-bouche si on ne sait pas le faire.

● **Si on est seul** : pas question d'aller chercher un défibrillateur ou essayer d'en trouver un, car l'urgence, à cet instant, est de pratiquer le massage cardiaque.



Étape 3 Ça y est, on a le défibrillateur

On ouvre le boîtier pour le mettre en route, on dénude la poitrine de la victime (sans hésiter à déchirer le devant de ses vêtements, voire son soutien-gorge) et on écoute les instructions données par l'appareil. Il va nous demander de coller les deux patches directement sur la peau suivant le schéma indiqué dessus (l'un sous la clavicule droite ; l'autre sous l'aisselle gauche, en bas des côtes) et de brancher le fil sur l'appareil s'il ne l'est pas déjà. Le DAE va alors analyser le rythme

cardiaque et décider par lui-même s'il faut délivrer un choc électrique pour relancer le cœur. Il le fait alors soit automatiquement, soit en nous demandant d'appuyer sur un bouton. Attention, pendant ce temps-là, personne ne doit toucher la victime !



Info +

Le site Géo'Line (<https://www.defib-arlod.fr/geodae>) permet, en entrant une adresse ou des coordonnées GPS (par exemple notre lieu d'habitation, de travail, de vacances...), de localiser les 3 défibrillateurs les plus proches recensés sur Géo'DAE. Une bonne idée pour être moins pris au dépourvu si on est témoin d'un arrêt cardiaque.

Étape 4 On reprend immédiatement le massage cardiaque

Que le choc ait été délivré ou pas si l'appareil ne l'a pas jugé nécessaire, on reprend aussitôt les compressions, l'idéal étant d'être relayé par le ou les autres témoins. L'appareil va refaire toutes les deux minutes une analyse du cœur et décider de nouveau s'il faut choquer ou non. Des cycles qui doivent être poursuivis jusqu'à l'arrivée des secours.

Un recensement loin d'être exhaustif

Sur les 450 000 à 500 000 défibrillateurs estimés sur le territoire, seulement 30 % environ sont déclarés sur la base de données officielle Géo'DAE, alors même que cette déclaration est, elle aussi, obligatoire. Là encore, c'est à l'exploitant de le faire – ou de donner délégation au fabricant ou au mainteneur – mais, dans bien des cas, il ne le sait même pas. Or, c'est cette base de données qui est utilisée par les services de secours pour indiquer aux témoins d'un accident cardiorespiratoire où se trouvent les DAE les plus proches et accessibles au moment de l'accident. Une recherche qui ne donne rien peut donc signifier soit qu'il n'y en a effectivement pas, soit qu'il n'a pas été déclaré. Et dans ce cas, c'est vraiment dommage : « Les études montrent en effet que si une victime a bénéficié d'une prise en charge complète, c'est-à-dire massage cardiaque et choc délivré par un défibrillateur, son taux de survie est de l'ordre de 30 % mais seulement d'environ 4 % s'il y a eu massage mais pas de choc. »

Abonnez-vous à santé magazine



1 AN D'ABONNEMENT
12 NUMÉROS

-9 %

34,80

31,60€
SEULEMENT

